



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzacdesponts.com

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20251124-DC2025_21-DE



Décision du Maire n° DC2025-21

Lundi 24 Novembre 2025

DECISION RELATIVE A LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT AUPRES DE BERGER LEVRAULT

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un contrat WeMagnus Premium n° 00283578 auprès de la société Berger Levrault dont le siège social est situé 892 Rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour une durée ferme de 3 ans afin de bénéficier d'une nouvelle version du logiciel actuellement utilisé et s'expirant prochainement.

ARTICLE 2 - Ce contrat inclus :

- 10 utilisateurs et 50 GO de stockage,
- Accès aux solutions listées dans le contenu du *pack** et aux services d'assistance, de déploiement, de mise à jour et d'hébergement.
- *Pack : Assistant personnel WeMagnus, Paie et Ressources Humaines, Gestion financière, Gestion relation citoyens, Gestion des assemblées et des délibérations.

ARTICLE 3 - Le tarif annuel de ce contrat est de 7 680,00 € HT soit 9 216,00 € TTC la première année, 8 640,00 € HT soit 10 368,00 € TTC pour la seconde année puis 9 600,00 € HT soit 11 520,00 € TTC la dernière année.

ARTICLE 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,


Alain TABONE

